



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 77947

#### Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les récentes annonces de restrictions budgétaires dans le secteur de l'éducation populaire. Dans le cadre de la préparation du budget de l'État pour 2006, les crédits dédiés aux associations d'éducation populaire sont pour l'heure réduits de 10 à 15 millions d'euros. Si une telle décision devait être confirmée, l'ensemble du secteur jeunesse éducation populaire serait gravement affecté et le fonctionnement d'une grande quantité d'associations serait remis en cause dès 2006. Les structures qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation populaire jouent un rôle essentiel et reconnu par l'État, qui en assure la pérennité depuis de nombreuses années. À ce titre, il serait particulièrement dommageable d'en remettre en cause l'action, pour les intervenants comme pour les populations concernées. C'est pourquoi il lui demande quelle mesure il prendra pour préserver en 2006 les moyens octroyés par l'État au secteur de l'éducation populaire.

#### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu faire part au ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de l'inquiétude de responsables associatifs de son département, quant au montant des crédits alloués pour l'année 2005 aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, et en particulier à la Ligue de l'enseignement. Dans de précédentes réponses, le ministre avait apporté aux associations des éléments susceptibles d'apaiser leurs craintes. Il souhaite aujourd'hui compléter son propos par les informations suivantes : un montant de 7,5 millions d'euros de crédits précédemment mis en réserve a été rendu disponible. Les associations se sont vu notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA), durant l'été, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le coeur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. A ce propos, il convient de préciser que, sur la période 2004-2005, le MJSVA a versé près de 17 millions d'euros à plus de deux cent associations de jeunesse et d'éducation populaire, et financé plus de 3 300 postes FONJEP pour un montant de 48 millions d'euros, soit un total de 65 millions d'euros sur 2 ans. Les soixante-dix associations membres du CNAJEP, qui représentent 15 % de l'ensemble des associations, agréées de jeunesse et d'éducation populaire ont pour leur part reçu 75 % de ces subventions budgétaires et 64 % de ces postes FONJEP. Les aides à la formation des bénévoles, aux études et à l'expérimentation, allouées dans le cadre du Conseil de développement de la vie associative (CDVA) ont représenté sur la même période (2004-2005) 10 millions d'euros. Le soutien du ministère aux politiques éducatives territoriales s'est traduit, cette année encore, dans le cadre des contrats éducatifs locaux, par une aide publique de l'État de l'ordre de 30 millions d'euros, aide qui est allée directement, en grande partie, aux associations d'éducation populaire. Enfin, le 8 novembre dernier, le Premier ministre a annoncé, lors de la déclaration du Gouvernement sur la situation créée par les violences urbaines, un renforcement des crédits destinés aux associations à hauteur de 100 millions d'euros. Dans ce cadre, 15 millions d'euros vont abonder le budget 2006 du MJSVA. Ils seront attribués aux associations actives dans les quartiers sensibles, notamment pour renforcer l'offre d'activités, développer la formation des bénévoles et favoriser la professionnalisation des

animateurs. En ce qui concerne la subvention à la Ligue de l'enseignement, il convient de rappeler que cette aide représente moins de 1 % du budget de la Ligue, qui s'élève à près de 80 millions d'euros, dont 15 millions d'aides de l'État. La Ligue bénéficie actuellement de trois cent trente-neuf postes FONJEP pour un montant de 2,5 millions d'euros. Par ailleurs, concernant l'aide à la formation des bénévoles décidée par le CDVA, la Ligue s'est vu doter cette année de 191 000 euros, soit 7 % de l'enveloppe globale attribuée à l'ensemble des associations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jack Lang](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 77947

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 novembre 2005, page 10457

**Réponse publiée le :** 20 décembre 2005, page 11824